

Le fleurissement



Formation PSC1



Commémoration des Événements tragiques du 22 Mai 1940

- Page 2 / Édito
- Page 3 / Le Dossier
Élections municipales / Budget
- Page 8 / Jeunesse
- Page 9 / Environnement
- Page 10 / Retour en arrière
- Page 11 / Agenda
- Page 12 / Infos pratiques

SOMMAIRE

Édito du Maire ◆



Chères Aubinoises, chers Aubinois,

C'est un nouveau mandat qui commence ; maire depuis 1995, je mesure à sa juste valeur la confiance que vous m'avez renouvelée.

7 élus sortants et 8 nouveaux collègues composent le nouveau Conseil Municipal. Les pistes sont tracées par les commissions thématiques que vous avez découvertes dans notre flyer.

Le premier budget de cette mandature a été voté le 11 juin et enclenche des réalisations à venir dans une année particulière liée à la crise sanitaire. Puis les commissions se mettront à travailler sur différents sujets dans le but de vous apporter bien-être dans notre belle commune en continuant d'avancer.

Nous devons rester vigilants après les mois difficiles de confinement. Il faut encore conserver des mesures barrières qui doivent nous prémunir d'un retour de l'épidémie même s'il est évident que la Vie doit reprendre son cours normal en l'adaptant à la situation.

Prenez soin de vous et soyons optimistes en l'avenir.

*Cordialement,
Jean-Michel Desailly, Maire
et le Conseil Municipal*

Distribution de masques lavables

Afin d'offrir la possibilité aux habitants de se protéger en cette période de déconfinement progressif, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, grâce aux achats de la Région Hauts-de-France offre aux habitants un masque réutilisable par personne (il s'agit d'un masque lavable 40 fois).

ATTENTION / Contrairement aux deux précédentes distributions, celle-ci ne se fera pas en toutes boîtes. Il vous sera en effet demandé de vous présenter à la salle Annexe Maxime Viart (en face de la salle des fêtes, chemin à l'Eau) selon le calendrier suivant **entre 16h et 19h** :

SECTEUR CONCERNÉ	DATE
Rue de Cambigneul, rue de Mingoal, résidence le Clos des Tilleuls, rue de l'Ancienne Gendarmerie (résidence de l'Abbaye - résidence Les Jardins du Prieuré), rue du 22 Mai 1940, rue du Bourbon.	Lundi 24 août
Rue de la Gare, rue Verte, rue Notre-Dame-de-Lorette, résidence Les Rives de la Scarpe, rue du Pré-au-Pont, Place du Marché, rue Emile Delombre.	Mardi 25 août
Rue Saint Kilien, rue du Général Barbot, rue Anneuse, ruelle du Château, rue des Granges, chemin de Maresquel, rue d'Hermaville, rue de Haute-Avesnes.	Mercredi 26 août
Place du Manoir, Rue du Général de Gaulle, rue des Écoles, rue des Étudiants, rue du Jeu de balle, cité du Bourg, résidence de la Roseraie.	Jeudi 27 août
Rue Julien Hermant, rue Léona Occre, rue du Marais, résidence Le Clos Froimel, rue Georges Lamiot, RD939 «Cabaret Rouge», rue Paul Dumont, chemin des Poiteaux, Chemin de Penin, rue des Grands Champs, ZAL Impasse Gendarmerie	Vendredi 28 août

(Vous êtes une personne à mobilité réduite ou fragile et vous ne pouvez vous déplacer, contactez le 03 27 59 68 07 pour vous faire connaître. Votre masque sera déposé directement dans votre boîte aux lettres.)

Le masque sera remis gratuitement à tous les Aubinois. Une personne peut se déplacer pour récupérer la dotation pour l'ensemble du foyer. Merci de vous munir de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un stylo pour émarger.



Un nouveau Conseil Municipal

À l'issue du premier tour des élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars dernier, la liste «*Continuons d'avancer*» menée par Jean-Michel Desailly a été élue.

• Installation du Conseil Municipal

L'installation du Conseil Municipal s'est déroulée **le dimanche 24 mai 2020** à la Salle d'honneur de la Mairie. Compte tenu de la situation sanitaire, cette installation s'est faite à huis clos. À cette occasion, les conseillers municipaux ont élu **Monsieur Jean-Michel Desailly**, Maire de la Commune d'Aubigny-en-Artois et **Madame Fabienne Kwiatkowski, Monsieur Léon Bernard, Madame Anne-Marie Dupuis et Monsieur Fernand Delcourt, Maires- Adjoints.**

Les autres Conseillers Municipaux sont : Madame Anne-Marie Decottignies, Monsieur Ioannis Karamanos, Madame Olga Boulonne, Madame Elisabeth Devaux, Monsieur Sébastien Roche, Monsieur Ludovic Capron, Madame Magdaléna Widmar, Madame Claire Soufflet-Lemancel, Monsieur Christopher Duvanel et Monsieur Quentin Dupuich.

• Constitution des Commissions

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de former quatre commissions et une sous-commission. Toutes sont présidées par Monsieur Le Maire.

Commission «Jeunesse - Sport - Affaires scolaires et périscolaires»

Vice-Présidente : Mme Anne-Marie Dupuis.

Membres : Mme Fabienne Kwiatkowski, M. Léon Bernard, M. Fernand Delcourt, Mme Elisabeth Devaux, M. Sébastien Roche, Mme Magdaléna Widmar, Mme Claire Soufflet-Lemancel et M. Christopher Duvanel.

Commission «Culture - Animation - Jumelage»

Vice-Présidente : Mme Fabienne Kwiatkowski.

Membres : M. Léon Bernard, Mme Anne-Marie Dupuis, M. Fernand Delcourt, Mme Anne-Marie Decottignies, M. Ioannis Karamanos, Mme Olga Boulonne, M. Ludovic Capron, Mme Magdaléna Widmar et M. Quentin Dupuich. D'autres membres non élus viendront la compléter, dans sa configuration élargie.

Commission «Aménagement - Environnement»

Vice-Président : M. Léon Bernard.

Membres : Mme Fabienne Kwiatkowski, Mme Anne-Marie Dupuis, M. Fernand Delcourt, Mme Anne-Marie Decottignies, M. Sébastien Roche, M. Ludovic Capron, Mme Claire Soufflet-Lemancel et M. Christopher Duvanel.

Commission "Développement-Finances"

Vice-Président : M. Fernand Delcourt.

Membres : Mme Fabienne Kwiatkowski, M. Léon Bernard, Mme Anne-Marie Dupuis, Mme Anne-Marie Decottignies, M. Ioannis Karamanos, Mme Claire Soufflet-Lemancel et M. Quentin Dupuich.

Commission des Jeunes (Sous-Commission Jeunesse - Sport - Affaires Scolaires et Périscolaires)

Vice-Présidente : Mme Anne-Marie Dupuis.

Membres : Mme Fabienne Kwiatkowski, M. Sébastien Roche et M. Christopher Duvanel.

Le Budget

• Compte administratif 2019

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	-	1 016 666,04€	181 661,03€	-	181 661,03€	1 016 666,04€
Part affectée à investissement	713 192,86€	-	-	-	713 192,86€	-
Opérations de l'exercice	1 168 227,44€	1 503 960,29€	994 901,62€	1 230 717,81€	2 163 129,06€	2 734 678,10€
Totaux	1 881 420,30€	2 520 626,33€	1 176 562,65€	1 230 717,81€	3 057 982,95€	3 751 344,14€
Résultat de clôture	-	639 206,03€	-	54 155,16€	-	693 361,19€
	Besoin de financement		-			
	Excédent de financement		54 155,16€			
	Restes à réaliser - Dépenses		349 724,79€			
	Restes à réaliser - Recettes		22 487,00€			
	Besoin total de financement		273 082,63€			
	Excédent total de financement		0,00€			

Il est décidé d'affecter comme suit, le résultat de fonctionnement :

- > 273 082,63€ au compte 1068 (recette d'investissement).
- > 366 123,40€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

• Fiscalité directe locale

Nature	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	21,10%	21,10%	21,10%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20,21%	20,21%	20,21%
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	48,45%	48,45%	48,45%

Depuis 2016, les taux d'imposition des taxes directes locales n'ont pas été augmentés.



- **Subventions aux associations 2020**

Libellé	Montant attribué
Harmonie Municipale	3000 €
Sporting Club Aubinois	12 000 €
Club de l'Amitié	700 €
F.N.A.C.A	120 €
Ligue contre le cancer	250 €
Association des parents d'élèves	300 €
AFM (téléthon)	200 €
Club Culturel	900 €
Association Ballerina (sous réserve de la production du dossier)	500 €
Handisports	200 €
Souvenir Français	100 €
Union Commerciale d'Aubigny-en-Artois	400 €
Les Chroniqueurs	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100 €
Coopérative scolaire (participation à la classe de neige ou classe verte)	À définir
TOTAL	18 870,00 €

- **Budget principal 2020 : section de fonctionnement**

FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
11	Charges à caractère général	489 281 €
12	Charges de personnel	557 286 €
22	Dépenses imprévues	80 000 €
23	Virement à la section d'investissement	422 290,40 €
42	Opérations d'ordre	5 016 €
65	Autres charges de gestion courante	115 320 €
66	Charges financières	25 000 €
67	Charges exceptionnelles	4 300 €
TOTAL		1 698 493,40 €
RECETTES		
2	Résultat d'exploitation reporté	366 123,40 €
70	Ventes, prestations de services,...	63 621 €
73	Impôts et taxes	950 297 €
74	Dotations, participations	278 152 €
75	Revenus des immeubles	40 000 €
77	Produits exceptionnels	300 €
TOTAL		1 698 493,40 €

• Budget principal 2020 : section d'investissement

INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
138	Éclairage public	57 304,18 €
213	Mobilier et matériel	35 207,55 €
222	Bâtiments administratifs	188 904,86 €
256	Réhabilitation de l'ancienne gare	39 207,33 €
263	Passerelle accès au parc	3 000 €
265	Aire de jeux parc municipal	10 000 €
275	Accessibilité	6 527,20 €
279	Église	88 802,54 €
280	Travaux rue de Mingoal	100 €
281	Création parking salle multi-activités	150 €
282	Circulation et stationnement	80 017,86 €
285	Extension dojo	29 597,67 €
286	Aménagement délaissé rue Occre	270 760,00 €
OPFI	Opérations financières	103 104,00 €
TOTAL		912 683,19 €
RECETTES		
280	Travaux rue de Mingoal	22 487,00 €
282	Circulation et stationnement	17 648,00 €
OPFI	Opérations financières	872 548,19 €
TOTAL		912 683,19 €

Le budget 2020 a été voté le 11 juin 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture de l'accueil.

Il a été établi avec la volonté :

> de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

> de mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de la Région, de la FDE, de l'Agence de l'Eau ou de l'État, chaque fois que cela est possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

> d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ;

> de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, en continuant d'équiper et de transformer notre commune.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

• **Compte administratif 2019 - Budget annexe Eau**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	-	51 795,02€	-	32 253,73€	0,00€	84 048,75€
Part affectée à investissement	-	-	-	-	-	0,00€
Opérations de l'exercice	16 275,72€	44 009,23€	0,00€	16 275,72€	16 275,72€	60 284,95€
Totaux	16 275,72€	95 804,25€	0,00€	48 529,45€	16 275,72€	144 333,70€
Résultat de clôture	-	79 528,53€	0,00€	48 529,45€	-	128 057,98€
	Besoin de financement		0,00€			
	Excédent de financement		48 529,45€			
	Restes à réaliser - Dépenses		0,00€			
	Restes à réaliser - Recettes		0,00€			
	Besoin total de financement		0,00€			
	Excédent total de financement		48 529,45€			

Il est décidé d'affecter comme suit, le résultat de fonctionnement :

- > 0,00€ au compte 1068 (recette d'investissement).
- > 79 528,53€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

• **Budget annexe Eau 2020**

FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
11	Charges à caractère général	10 000 €
23	Virement à la section d'investissement	87 252,81 €
42	Opérations d'ordre	16 275,72 €
	TOTAL	113 528,53 €
RECETTES		
2	Résultat d'exploitation reporté	79 528,53 €
75	Autres produits de gestion courante	34 000 €
	TOTAL	113 528,53 €
INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
244	Réhabilitation des cuves du château d'eau	159 557,98 €
	TOTAL	159 557,98 €
RECETTES		
244	Réhabilitation des cuves du château d'eau	7 500 €
OPFI	Opérations financières	152 057,98 €
	TOTAL	159 557,98 €

Distribution des récompenses scolaires aux élèves de CM2

C'est la tradition ! Pour saluer leur passage en 6^e, les élèves de la classe de CM2 du groupe scolaire Gauguin-Brassens se sont vus remettre par la Commune, le jeudi 25 juin 2020, un dictionnaire français/anglais ainsi qu'un chèque cadeau culture d'une valeur de 20 euros.

Nous leur souhaitons une bonne continuation dans leurs études !



Rejoins la Commission des Jeunes à la rentrée !

Tu as entre 9 et 16 ans ? Tu as des idées ? Tu as envie de participer à la vie de ta commune ? N'attends plus et rejoins la Commission !

La commune d'Aubigny-en-Artois lance sa campagne de recrutement en septembre et t'invite en temps que futur citoyen à laisser ton empreinte sur ta ville pour un engagement de deux ans. Nos objectifs : t'écouter, t'aider et t'accompagner dans tes projets.

La Commission est encadrée par Madame Anne-Marie Dupuis, Adjointe à la Jeunesse, au Sport, aux Affaires Scolaires et Périscolaires.

Tu es intéressé(e)?

> Réunion de rentrée le samedi 5 septembre de 10h à 11h, salle Annexe Viart.

Informations auprès de la Mairie au 03 21 59 68 07.

EXEMPLES DE RÉALISATIONS :

Environnement

- > *Opération trottoir pas crottoir !*
- > *Nettoyons la nature !*
- > *Rencontre canine*
- > *"Je construis un gîte pour les insectes !"*

Solidarité

- > *Bourse aux jouets*
- > *Quête pour le Souvenir Français*
- > *Boîte à livres*
- > *Création de cartes de vœux pour les aînés et de décorations de Noël*



Le Pas-de-Calais en vigilance sécheresse

Depuis 2017, le département du Pas-de-Calais connaît des déficits pluviométriques importants ayant conduit ces trois dernières années à la prise d'arrêtés limitant certains usages de l'eau.

Depuis le 15 mars, les températures sont très au-dessus de la normale (+2,8 °C en avril). L'ensoleillement est très significatif par rapport aux moyennes et le déficit de pluviométrie atteint 44 %. De ce fait, l'indice d'humidité des sols superficiels est de son côté bien en dessous de la normale. **Les débits des cours d'eau ont baissé fortement en avril et en mai** même s'ils restent encore au-dessus du seuil de vigilance. **Avec la reprise économique, les prélèvements industriels vont retrouver leur niveau normal. Il faut donc craindre des baisses fortes et rapides du débit des cours d'eau** et l'apparition d'assecs avec des conséquences sur les milieux aquatiques.

Au regard de cette situation, Fabien Sudry, préfet du Pas-de-Calais, a décidé de placer le département du Pas-de-Calais en situation de vigilance "sécheresse".

Source : Préfecture du Pas-de-Calais

Il appelle les citoyens, les collectivités et les professionnels à réduire les usages de l'eau qui ne sont pas indispensables afin d'éviter de porter atteinte à la ressource en eau, patrimoine commun et bien précieux pour chacun.

CHAQUE GESTE COMPTE POUR ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

10 % d'économie pour un ménage
= **15 m³ en moins** /an

1 700 000 ménages du Nord Pas-de-Calais
= **25 millions de m³**
SOIT 10 000 piscines olympiques

Une chasse d'eau qui fuit = jusqu'à 25 l/heure
soit **220 m³ d'eau par an soit 1 012 €**

Une chasse d'eau économique = jusqu'à 65 %
d'eau non consommée.

En bref

Déchèterie

Retour à la normale depuis le 8 juin.

Horaires d'ouverture :

Mardi, vendredi et samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

Dimanche de 9h à 13h.

Le port du masque est obligatoire sur le site.

Info au 0800 62 10 62

Le Fleurissement

Aubigny-en-Artois est labellisée **Commune 2 fleurs** par l'organisme *Villes et Villages fleuris*.

Chaque année, la Commune accorde une importance à fleurir et embellir l'espace public. Voici un florilège non exhaustif d'images.

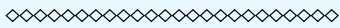


En bref

Formation PSC1

Comme chaque année, la Commune propose aux aubinois de se former aux gestes qui sauvent. **Le 19 février** dernier, l'association Arras Formation Secourisme Incendie a ainsi formé 11 personnes, dont 2 agents communaux, aux gestes de 1^{er} secours.

Exceptionnellement cette année, en raison de la situation sanitaire, il n'y a pas eu de cérémonie de remise des diplômes.



Appel du 18 juin 1940

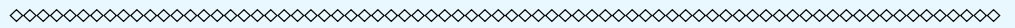
À l'initiative du *Souvenir Français*, une cérémonie commémorant l'Appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940, s'est déroulée place de l'Eglise.



3^{ème} participation à Hauts-de-France Propres

Cette vaste opération de nettoyage de la Nature est organisée par la Région Hauts-de-France depuis 3 ans. Le rendez-vous était donné dans la nature ou en ville, à la campagne ou en forêt, dans les champs ou au bord des rivières... partout en Hauts-de-France !

À Aubigny-en-Artois, la marche citoyenne s'est déroulée **le dimanche 8 mars** à l'initiative de la commission des Jeunes avec la participation de l'association de chasse d'Aubigny-en-Artois et la section rando du SCA Aubigny. Les participants ont ramassé 104kg de déchets de tout genre dont 95 bouteilles... C'est moitié moins que l'année passée !



80^{ème} anniversaire des Évènements tragiques du 22 mai 1940



Les 21 et 22 mai 1940, des Waffen-SS de la division Totenkopf massacrèrent 98 civils à Aubigny-en-Artois. Parmi les victimes, de nombreux réfugiés venus notamment de Belgique et du Douaisis. Depuis, la commune rend chaque année hommage à ces femmes et

hommes victimes de la barbarie nazie.

Cette année, en raison de la situation sanitaire, la cérémonie de commémoration s'est déroulée en comité restreint en présence de Monsieur le Maire, Jean-Michel Desailly, ses adjoints, Madame Jeanine Bailly représentant *le Souvenir Français* et les Porte drapeaux, Monsieur René Béal pour *la FNACA* et Loann Clayes pour *la Commission des Jeunes*. La délégation belge n'a pu être présente mais Monsieur Pierre Wacquier, Bourgmestre de la Commune de Brunehaut, nous a adressé un message vidéo que vous pouvez visionner sur notre site internet www.aubigny-en-artois.fr onglet *Vie municipale*. Vous y retrouverez également la vidéo de la cérémonie d'Aubigny-en-Artois.

SEPTEMBRE

SAMEDI 12 - 23H

FEU D'ARTIFICE

En association avec la commune de Savy-Berlette.

> *Stade municipal d'Aubigny-en-Artois*

DU VENDREDI 18 AU DIMANCHE 20

FÊTE DU SPORT SENTEZ-VOUS SPORT

Découvrez de nombreuses activités sportives.

> *Programme détaillé à venir*

SAMEDI 26 - 9H

NETTOYONS LA NATURE !

Marche citoyenne pour ramasser les déchets rencontrés.

> *Rendez-vous salle Annexe Viart*

OCTOBRE

SAMEDI 03

VOYAGE À AMIENS

INSCRIPTION
OBLIGATOIRE

"À pied, en barque et en bateau" comprenant une visite guidée de la cathédrale d'Amiens, une croisière déjeuner sur le bateau Picardie et une promenade en barque à la découverte des Hortillonnages. Tarifs : 53€ / pers et 27€ pour les moins de 10 ans.

> *Programme détaillé et inscription à venir*

SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11

SALON DES MÉTIERS D'ART ET DE BOUCHE

Nombreux artisans, dégustations, ateliers.

Samedi de 13h à 19h et dimanche de 10h à 18h.

> *Salle Multi-Activités*

VENDREDI 23

CINÉMA

16h - séance jeunesse avec *En avant !*

20h - séance adulte avec *Mine de rien*

Comédie tournée dans le bassin minier !

> *Billetterie sur place - Salle Multi-Activités*

SAMEDI 24 - 20H

SPECTACLE D'ILLUSIONS "MAGIQUES"

> *Entrée gratuite - Salle Multi-Activités*

JEUDI 29 - 16H

BAL DES P'TITS MONSTRES

INSCRIPTION
OBLIGATOIRE

Après-midi récréative gratuite pour les petits aubinois jusqu'à 12 ans.

> *Salle Multi-Activités*

DU 30 OCTOBRE > 1^{ER} NOVEMBRE

FOIRE AUX MANÈGES

> *Rue de la Gare*

Sous couvert de l'évolution de la situation sanitaire que nous traversons actuellement, la Commune d'Aubigny-en-Artois, vous propose une série de rendez-vous à compter de la rentrée.

NOVEMBRE

SAMEDI 7

LOTO DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

> *Salle Multi-Activités*

SAMEDI 14

CONCERT DE LA SAINTE CÉCILE

Traditionnel concert de l'Harmonie Municipale

> *Église Saint-Kilien*

DÉCEMBRE

SAMEDI 5 - 15H

ARBRE DE NOËL

INSCRIPTION
OBLIGATOIRE

Spectacle pour les enfants de la commune jusqu'à 12 ans. Merci de bien vouloir vérifier l'inscription de votre enfant sur la liste de la mairie avant le 3 octobre. Le délai dépassé, aucune réclamation ne sera prise en compte. Vous êtes nouvel arrivant en 2020, merci de vous faire connaître auprès de la Mairie.

> *Salle Multi-Activités. Ouverture des portes à 14 h.*

DIMANCHE 6 DE 9H À 16H

BOURSE AUX JOUETS

INSCRIPTION
OBLIGATOIRE

Réservation obligatoire en Mairie à partir du 2 novembre. Gratuit - tables limitées à 2 maximum par personne.

> *Salle Multi-Activités*

SAMEDI 12 DÉCEMBRE - MATINÉE

COLIS DES AÎNÉS

INSCRIPTION
OBLIGATOIRE

Le colis sera distribué par les élus aux personnes de plus de 70 ans. Vous êtes nouvel arrivant en 2020, merci de vous faire connaître auprès de la Mairie.

DIMANCHE 13 DÉCEMBRE - 12H

REPAS DES AÎNÉS

INSCRIPTION
OBLIGATOIRE

Un moment convivial offert par la Municipalité aux personnes âgées de plus de 65 ans. Vous êtes nouvel arrivant en 2020, merci de vous faire connaître auprès de la Mairie.

> *Salle Multi-Activités.*

VENDREDI 18 > SAMEDI 19 DÉCEMBRE

GALA DE DANSE BALLERINA

> *Plus d'informations à venir - Salle Multi-Activités.*

Infos-pratiques ◆

MAIRE, JEAN-MICHEL DESAILLY,
Le samedi de 9h à 11h à la Mairie.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Les mardis 8 septembre, 6 octobre, 3 novembre et 8 décembre, à 9h, à la Mairie.
Sans rendez-vous.

ASSISTANTE SOCIALE

Contactez la Maison du Département Solidarité d'Arras Ouest au 03 21 16 10 30.

CONSULTATION D'ENFANTS

Contactez la Maison du Département Solidarité d'Arras Ouest au 03 21 16 10 30.

Prévention ◆

Les infos de la CPAM - Le renoncement aux soins

L'Assurance Maladie se mobilise pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins à tous. La CPAM de l'Artois déploie un dispositif dénommé **AVENIR** pour " **Accompagner et Vaincre les Exclusions, les Non-recours, les Incompréhensions et les Ruptures** ". Il vise à repérer et à accompagner les personnes en situation de fragilité, méconnaissant leurs droits administratifs, rencontrant des difficultés pour accéder aux soins voire renonçant à se soigner. L'objectif du dispositif est d'accompagner les assurés jusqu'à la réalisation effective de leurs soins.

Le renoncement aux soins

Les soins pour lesquels les assurés renoncent le plus sont les soins dentaires, les consultations ophtalmologiques et les consultations chez les spécialistes. Les trois principales raisons du renoncement aux soins :

- Le reste à charge à payer trop élevé
- L'avance de frais
- Les délais de rendez-vous trop longs et les difficultés à trouver un spécialiste

Le risque de renoncer aux soins est plus important pour :

- Les familles monoparentales et les personnes vivant seules
- Les personnes sans activité professionnelle
- Les personnes sans complémentaire santé et/ou qui n'ont pas de médecin traitant déclaré

Un accompagnement personnalisé de l'assuré

- Un bilan exhaustif de la situation est effectué. Il permet d'identifier les éventuels droits non-couverts et les aides dont l'assuré peut bénéficier.
- L'orientation dans le parcours de soins pour guider l'assuré, si besoin, vers des professionnels de santé.
- Un travail en lien avec l'ensemble du réseau partenarial.
- Un éventuel accompagnement d'ordre financier pour diminuer le montant des restes à charge.

La CPAM vous accompagne par contacts téléphoniques (via le 3646), e-mails (via le compte ameli.fr), ou lors de rendez-vous physiques selon les besoins de l'assuré.

L'Assurance Maladie ARTOIS

NE REMETTEZ PAS VOS SOINS À PLUS TARD.

TRouvons des solutions ensemble.
Si vous avez des difficultés à consulter un médecin, à soigner vos dents, à acheter des lunettes ou un appareil auditif, parlons-en.

ameli.fr